

## **NOTE RELATIVE AU DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT DES ÉTUDIANTS**

### **I/ Publics (étudiants / stagiaires) concernés**

Les étudiants redoublants ne sont pas concernés par le processus de validation d'UE. Une fiche de positionnement va leur être envoyée individuellement pour les avertir des UE validées et des UE à repasser au cours de l'année universitaire 2021/2022.

#### **1) entrée en première année de Master**

Les étudiants concernés par une éventuelle demande de validation d'unités d'enseignement doivent être dans une des situations suivantes :

- avoir déjà obtenu des crédits liés à des contenus et compétences similaires lors d'une précédente année de Master 1.
- avoir déjà obtenu des crédits liés à des contenus et compétences similaires par la validation d'un diplôme de niveau I.
- avoir validé certaines UE par Validation d'Acquis Professionnels Validation d'Expérience (arrêté faisant foi).

#### **2) entrée en deuxième année de Master**

Les étudiants concernés par une éventuelle demande de validation d'unités d'enseignement doivent être dans une des situations suivantes :

- avoir déjà obtenu des crédits liés à des contenus et compétences similaires lors d'une précédente année de Master 2.
- avoir déjà obtenu des crédits liés à des contenus et compétences similaires par la validation d'un diplôme de niveau I.
- avoir validé certaines UE par Validation d'Acquis Professionnels ou Validation d'Expérience (arrêté faisant foi).

**La validation d'une UE octroie la note de 10/20 à cette dernière.**

**Elle dispense du rendu de dossier dans cette discipline mais ne dispense pas de la présence en cours.**

**Les validations d'unités d'enseignement accordées ne peuvent être supprimées en cours d'année universitaire.**

### **II/ Date butoir et modalités de dépôt des dossiers de demande de validation d'UE**

- Lieu de dépôt :

**Uniquement par voie électronique**, sous format PDF (un seul PDF : utiliser pdfjoin.com pour réunir le dossier et les pièces en un seul document), à l'adresse : **inspe-examens@univ-lille.fr**

- Date de dépôt :

Les dossiers seront à rendre **au plus tard le Lundi 15 novembre 2021.**  
Aucun dossier ne sera accepté une fois ce délai dépassé.

**DEMANDE DE VALIDATION D'UNITES D'ENSEIGNEMENT  
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021/2022  
DOSSIER A RENDRE AVANT LE LUNDI 15 NOVEMBRE 2021**

**NOM** : ..... **NOM MARITAL** : .....  
(nom de jeune fille pour les femmes mariées)  
**Prénom** : ..... **Né(e) le** : ..... **Ville** :  
**Sexe** :  féminin  masculin **Nationalité** : ..... **Téléphone** :  
**Adresse** :  
**Code Postal** : ..... **Ville** : .....  
**Adresse mail** : INSPE OU ACADEMIQUE UNIQUEMENT  
.....

**I – Précisez pour l'année universitaire 2021-2022 votre inscription :**

- Formation** :  Master MEEF mention Second degré : **Discipline** : .....  
 Master MEEF mention Encadrement Educatif
- en master première année  
 en master deuxième année :  fonctionnaire stagiaire  
 étudiant

**Université** : .....

**II – Unités d'enseignement de la maquette MEEF dont vous demandez la validation**

<i>UE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Année d'obtention</i>	<i>Niveaux d'études</i>	<i>Université d'obtention</i>
		..... / .....		
		..... / .....		
		..... / .....		
		..... / .....		
		..... / .....		
		..... / .....		
		..... / .....		

Veuillez joindre impérativement vos relevés de notes ainsi que le programme de votre formation.

## PIÈCES A FOURNIR (selon la situation)

- Le ou les relevé(s) de notes justifiant l'obtention de crédits auquel est joint un descriptif des contenus et modalités
- Diplôme de même niveau déjà obtenu
- Arrêté pour les VAP ou VAE

## INFORMATIONS

Le présent dossier de validation en vue de l'accès aux formations dispensées par l'INSPE sera présenté à la commission pédagogique **uniquement** s'il est dûment complété.

**La validation accordée n'est valable qu'à l'INSPE et pour l'année universitaire indiquée sur la décision.**

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.  
Réponse uniquement par mail.